



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 3 -
SÉANCE N° 517 DU 12 DÉCEMBRE 2022

IMPUTATION DE BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 06), Patrice Morin (jusqu'à 18 h 27), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron (jusqu'à 18h39), Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18 h 09), Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 42), Jonathan Guilemin (à partir de 18 h 40), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à George Poirier (à partir de 18 h 27), Camille Pétron a donné pouvoir à Guillaume Agostino (à partir de 18 h 39), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Bruno Bertier, Christine Drognet a donné pouvoir à Marjorie François, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 18 h 40), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Lucile Perin, Samia Sultani a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière et James Charbonnier a donné pouvoir à Pierrick Guesné.

Était excusée

Solange Bruneau, conseillère municipale.

Pierrick Guesné et Nadège Davoust sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

IMPUTATION DE BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Laurent Paviot

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21, L3221-2 et L4231-2,

Vu l'arrêté n° NOR/INT/B0100692A du 26/10/2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu la délibération n° S510 - RHTF - 4 du 21 mars 2022 autorisant l'imputation en section d'investissement, pour l'année 2022, des vêtements de travail acquis lors de la mise en place du nouveau marché d'entretien et de nettoyage des vêtements de travail de la ville de Laval, avec durée d'amortissement d'une année,

Considérant que certaines dépenses dont la valeur unitaire inférieure à 500 euros présentant un caractère de durabilité, peuvent figurer en section d'investissement,

Que des engagements ont été faits en 2022 alors que les prestations ne seront facturées qu'en 2023,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal décide d'autoriser l'imputation en section d'investissement des vêtements de travail acquis lors de la mise en place du nouveau marché d'entretien et de nettoyage des vêtements de travail de la ville de Laval, avec durée d'amortissement d'une année pour l'exercice 2023.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault